



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

La Fédération suisse du tourisme FST a décidé d'abroger au 15 mars 2023 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel de *conseiller en tourisme avec brevet fédéral / conseillère en tourisme avec brevet fédéral* du 25 janvier 2017.

3 février 2023

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

